

DESCRIPTION D'EMPLOI



Section I

Identification du poste	Opérateur journalier
Titre de l'emploi :	Opérateur journalier
Service :	Travaux publics
Nom du supérieur immédiat :	Richard Bazinet
Titre du supérieur immédiat :	Contremaître
Date :	13 novembre 2013

Section II

Description sommaire du poste (raison d'être)

Sous la supervision du surintendant ou de son adjoint, l'opérateur journalier est appelé à effectuer des travaux professionnels d'entretien, de construction ou de réparation des chemins, des égouts sanitaires, des drains municipaux, du service d'aqueduc et de la cueillette de déchets.

En plus des responsabilités de l'emploi de journalier, diverses tâches comportant la conduite et l'opération de certains appareils motorisés utilisés par la Ville. Responsable d'opérer prudemment et efficacement les appareils qui lui sont confiés et d'effectuer, selon les règles établies, les diverses tâches qui lui sont assignées.

Section III

Principales tâches et responsabilités

1. Assurer la réalisation de différents travaux de réparation, d'entretien et de construction, du réseau de voies publiques, de la signalisation routière, des trottoirs, des réseaux de distribution et d'évacuation des eaux ainsi que des fossés de drainage, des ponts et des ponceaux.
2. Effectuer les travaux de voirie d'entretien, de réparation et de construction de la chaussée en toute saison.
3. Effectuer le déneigement du réseau routier, des trottoirs et les lieux de stationnement sur le territoire de la Ville.
4. Procéder à l'installation du service d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial et des services d'eau.
5. Appeler à travailler lors du dégel de tuyaux d'aqueduc, ponceau, etc.
6. Exécuter, à l'aide des appareils appropriés, des tâches telles que creusage, profilage, remplissage, aplanissement, nivelage et chargement de matériaux (terre, neige, gravier, autre) pour la réalisation de divers travaux d'entretien, d'aménagement ou de construction.
7. Effectuer le transport ou le déplacement d'équipement, de matériaux et participe à leur chargement et leur déchargement.
8. S'assurer que le travail accompli est selon les normes de sécurité avec une gestion de circulation appropriée à la tâche à effectuer.

9. Opérer et conduire les équipements et les véhicules de la Cité (ex.: camion lourd, camion léger, rétrocaveuse, niveleuse, chargeur, chasse-neige, pelle mécanique, etc.)
10. Accomplir diverses tâches manuelles
11. Vérifier périodiquement l'équipement et/ou les véhicules sous son contrôle. Veiller au bon fonctionnement de l'appareil utilisé ainsi qu'à son maintien dans un état de propreté satisfaisant.
12. Effectuer les vérifications périodiques requises sur certaines composantes et en assurer l'entretien ordinaire.
13. Réaliser toutes fonctions ou responsabilités attribuées au poste d'opérateur journalier
14. Réaliser tous mandats ou responsabilités à la demande de son supérieur.

Section IV

Exigences du poste

- **Formation requise** : Diplôme de 12^e année (DSEO),
- **Association professionnelle, s'il y a lieu** :
- **Expérience requise** : trois (3) années dans le domaine municipal ou connexe
- **Habilités et compétence requises** : Permis de conduire DZ

Section V

Caractéristiques/Conditions particulières de l'emploi

S'assurant que les travaux sont accomplis selon les normes, les politiques, les priorités et les échéanciers établis par les Travaux publics tout en respectant le code routier.

Section VI

Enjeux/Défis

1. Conditions de travail (intempérie)
2. Contrôle de l'horaire de travail (urgence, multitâches)
3. Relations de travail avec les citoyens
4. Conditions de l'équipement
5. Échéances demandées à respecter

Section VII

Gestion de personnel	
Nombre d'employés coordonnés/supervisés directement et indirectement (temps plein) :	N/A
Nombre d'employés coordonnés/supervisés directement et indirectement (temps partiel) :	N/A
Type d'employés coordonnés/supervisés :	N/A
Budget d'opérations :	N/A

Section VIII

Processus d'approbation	Nom	Titre	Date
Description rédigée par :	Richard Campeau	Gérant des opérations	Mars 2014
Description révisée par :	Yves Rousselle	Dir. adj. Infra. et ing.	Mars 2014
Description révisée par :	Gilles Maranda	Directeur Infra. et Ing.	03 mars 14
Description approuvée par :			